



Certificat de conformité

Nr. 2014-06-1844-01

Par le présent document, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), CH-8152 Glattbrugg, certifie que l'entreprise

AITV SA
CH-1003 Lausanne

répond aux exigences fixées par la directive VSA «Assurance qualité lors des travaux de remise en état et d'assainissement de canalisations non visibles» (QUIK) en ce qui concerne le système sous-mentionné. La portée des tests effectués, les résultats des examens en laboratoire d'analyses portant sur l'objet à tester et l'échantillon, ainsi que le certificat d'assurance-qualité sont conformes aux prescriptions de la directive QUIK, version 2002.

Système examiné: **Gaine «BKP Berolina Liner»**

Domaine d'application: Assainissement public / pas accessible
Description du produit: Résine de polyester, photopolymérisé
Résine: UP-Résine selon DIN 18820 Tab. 1, Groupe 3, ISO-NPG et ORTHO-NPG de type 1140 d'après Tab. 3
Durcissement: Au moyen de train-UV (365–420 nm)
Matériau porteur: Complexe de fibre de verre opaque et tissus Roving, E-CR-Glas / Advantex; Grammage de chaque mm d'épaisseur de paroi: 650 g/m², Tolérance: +150 / -100 g/m²
Feuille intérieure: Feuille complexe liée qui est retirée après durcissement
Couche de protection: PES-Vlies, intégrée dans le 1^{er} complexe de fibre de verre
Feuille extérieure: PE/PA/PE -feuille de liaison, styrol étanche avec une protection UV intégrée

Ce certificat de conformité engage l'entreprise susmentionnée à respecter en permanence les dispositions fixées dans la directive QUIK et dans les normes en vigueur en ce qui concerne les exigences et l'assurance-qualité. Le présent certificat de conformité se fonde sur le rapport d'évaluation du système n° 2014-06-1844-01 du 25 juin 2014.

Ce certificat de conformité a été délivré le: 25 juin 2014
Ce certificat de conformité est valable jusqu'au: 30 juin 2017

**Association suisse des professionnels
de la protection des eaux**

Dr. Urs Kupper
Secrétaire générale

**Pour la commission
d'experts QUIK**

Hans Ulrich Gränicher
Président de la commission